



Paris, le **15 Juillet 2013** - Cela fait des années que les **infirmiers de bloc diplômés d'état** demandent la

suppression

de la condition d'un minimum de

2 ans d'exercice

pour

accéder

aux

épreuves

de sélection à l'

entrée

en

Ecole d'infirmi

er

de

bloc opératoire

.

Ce qui permettrait aux infirmier

s jeunes diplômés d'entrer directement à l'école spécialisée. Cette

proposition

«

validée

»

par le Ministère (

la

modification de l'arrêté du 22 oct. 2001

a été

soumise à l'avis du

HCPP le 1

er

février 2012

(!)

et a

recueilli un avis favorable

)

.

Depuis

? Rien ne s'est passé. De réunion en réunion, l'UNAIBODE

et l'AEEIBO

recueille

nt

des réponses dilatoires

.

Depuis le changement de Gouvernement, plusieurs réunions ont eu lieu au Cabinet de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé. La DGOS a même élaboré un dossier sur l'impact financier de cette mesure (transfert de crédits entre l'Etat et les conseils régionaux). Et les écoles ont évalué à 50 demandes possibles (IDE n'ayant pas 2 années d'expérience) sur les 595 places offertes dans les écoles soit 10 %
!

Mais ces 10% représentent bien plus en termes d'attraction pour ce métier de haute qualification indispensable à la sécurité des blocs opératoires. Cette mesure, si elle était prise en urgence, et pratiquement sans coût, permettrait d'augmenter rapidement la qualité dans les blocs (voir le scandale dénoncé en Octobre 2012 et toutes les affaires de sécurité des soins à l'hôpital).

Combien faudra-t-il « d'accidents » dus à des personnels non qualifiés pour que la sécurité soit prise en compte ?

L'UNAIBODE et l'AEEIBO alertent une dernière fois le ministère avant des actions plus « visibles » pour obtenir cette mesure symbolique.